



Luxembourg, le 15/09/2021

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu le règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au règlement N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil ;

Vu l'autorisation du 09/04/2019, portant autorisation de mise sur le marché du produit biocide dénommé «**Rodi Bro Pasta**» ; **N° d'autorisation : 104/19/L-000 ; titulaire d'autorisation : PelGar International Limited, 18, rue des Remparts d'Ainay, F- 69002 Lyon, France ;**

Vu la demande présentée le 20/07/2021 par PelGar International Limited, 18, rue des Remparts d'Ainay, F- 69002 Lyon, France, enregistrée sous le numéro de procédure BC-RR068701-13, en vue de modifier l'autorisation de mise sur le marché N° 104/19/L-000 pour le produit biocide dénommé «**Rodi Bro Pasta**» ;

Arrête:

Art. 1^{er} – Conformément au dossier soumis à l'appui de la demande, l'autorisation N° 104/19/L-000 (R4BP asset LU-0020039-0000) du produit biocide «**Rodi Bro Pasta**» est modifiée comme suit :

Ajout de noms commerciaux pour le produit biocide.

Ce dossier fait partie intégrante de l'autorisation.

Art. 2 – Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché est le destinataire de la présente.

Art. 3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé.

L'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. Les langues officielles éligibles sont les langues allemandes ou françaises.

L'étiquetage ou l'emballage doivent en particulier porter les mentions figurant à l'annexe de la présente autorisation, qui en fait partie intégrante.

Le résumé des caractéristiques du produit biocide (RCP) annexé remplace le RCP annexé à la susdite autorisation de mise sur le marché du 09/04/2019, respectivement la version modifiée actuellement en vigueur de ce RCP.

Art. 4 – Les produits biocides dont les conditions de mise sur le marché sont modifiées par la présente ne peuvent plus être mis à disposition sur le marché six mois après la date de la présente autorisation.

Leur utilisation est interdite douze mois après la date de la présente.

Une demande de renouvellement d'une autorisation doit être présentée auprès de l'autorité compétente au moins 550 jours avant l'expiration de l'autorisation.

Art. 5 – Le titulaire de l'autorisation effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Art. 6 – L'autorisation pourra être retirée en cas de non-respect des dispositions de la présente autorisation.

Informations :

- Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE N° 528/2012.
- En vertu de la loi du 4 septembre 2015, une obligation d'enregistrement s'applique **aux vendeurs de produits biocides dont l'usage est réservé à l'utilisateur professionnel**. Cette obligation s'applique aussi bien aux vendeurs de produits biocides sis au Luxembourg, qu'aux vendeurs étrangers

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) N° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au Centre Antipoisons de Bruxelles par le biais d'une convention.

qui vendent de tels produits biocides directement à l'utilisateur final luxembourgeois à partir de l'étranger.

La déclaration peut être introduite moyennant un formulaire disponible sur simple demande à l'adresse : biocides@aev.etat.lu. Toutes questions peuvent également être adressées à cette adresse e-mail. Le titulaire d'autorisation est prié de diffuser la présente information en aval de sa chaîne de distribution.

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



Joëlle WELFRING

directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

| Rodi Bro Pasta, 104/19/L-000 | |
|---|------------|
| Autorisé le : | 09/04/2019 |
| ° 104/19/L-000, Case in 2018: BC-VP040830-22, NA-MRS Mutual recognition in sequence. | |
| ° 104/19/L-000, Case in 2019: BC-XJ050798-10, NA-TRS Transfer of a authorisation. | |
| ° 104/19/L-000, Case in 2021: BC-RR068701-13, NA-ADC Authorisation - Administrative change. | |

Annexe à l'autorisation N° 104/19/L-000

- VERSION DU 15/09/2021 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ

Nom(s) : - Rodi Bro Pasta

- Rodi Bro Pasta Pro

- Fatal Pate AM

- Fatal Pate PRO25

Type de produit(s) : 14

N° d'autorisation : 104/19/L-000

R4BP Asset number : LU-0020039-0000

| | | |
|--------|---|----|
| 1. | Informations administratives..... | 4 |
| 1.1. | Noms commerciaux du produit..... | 4 |
| 1.2. | Détenteur de l'autorisation..... | 4 |
| 1.3. | Fabricant(s) du produit..... | 4 |
| 1.4. | Fabricant(s) de la substance active..... | 4 |
| 2. | Composition et formulation du produit..... | 5 |
| 2.1. | Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit..... | 5 |
| 2.2. | Type de formulation..... | 5 |
| 3. | Mentions de danger et conseils de prudence..... | 5 |
| 4. | Utilisation(s) autorisée(s)..... | 5 |
| 4.1. | Descriptions de l'utilisation N°1..... | 5 |
| 4.1.1. | Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1..... | 7 |
| 4.1.2. | Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :..... | 8 |
| 4.1.3. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 8 |
| 4.1.4. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..... | 8 |
| 4.1.5. | Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 8 |
| 4.2. | Descriptions de l'utilisation N°2..... | 8 |
| 4.2.1. | Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2..... | 10 |
| 4.2.2. | Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :..... | 11 |
| 4.2.3. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 11 |
| 4.2.4. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..... | 11 |
| 4.2.5. | Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 11 |
| 4.3. | Descriptions de l'utilisation N°3..... | 11 |
| 4.3.1. | Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3..... | 13 |
| 4.3.2. | Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3 :..... | 14 |
| 4.3.3. | Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 14 |
| 4.3.4. | Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..... | 14 |
| 4.3.5. | Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du | |

| | |
|---|----|
| produit dans des conditions de stockage normales..... | 14 |
| 4.4. Descriptions de l'utilisation N°4 | 14 |
| 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4 | 17 |
| 4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4 :..... | 17 |
| 4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 17 |
| 4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 17 |
| 4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 18 |
| 4.5. Descriptions de l'utilisation N°5 | 18 |
| 4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 5 | 20 |
| 4.5.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5 :..... | 21 |
| 4.5.3. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 21 |
| 4.5.4. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 21 |
| 4.5.5. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 21 |
| 4.6. Descriptions de l'utilisation N°6 | 21 |
| 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 6 | 25 |
| 4.6.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6 :..... | 26 |
| 4.6.3. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 26 |
| 4.6.4. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 26 |
| 4.6.5. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 26 |
| 4.7. Descriptions de l'utilisation N°7 | 27 |
| 4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 7 | 30 |
| 4.7.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 7 :..... | 31 |
| 4.7.3. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 32 |
| 4.7.4. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 32 |
| 4.7.5. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 32 |
| 4.8. Descriptions de l'utilisation N°8 | 32 |
| 4.8.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 8 | 36 |
| 4.8.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 8 :..... | 38 |
| 4.8.3. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 38 |
| 4.8.4. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 38 |
| 4.8.5. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales..... | 38 |
| 4.9. Descriptions de l'utilisation N°9 | 38 |
| 4.9.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 9 | 42 |
| 4.9.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 9 :..... | 42 |
| 4.9.3. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement..... | 42 |
| 4.9.4. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 42 |

| | |
|---|----|
| 4.9.5. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales :..... | 43 |
| 5. Instructions d'utilisation générales..... | 43 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 43 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 44 |
| 5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement | 45 |
| 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage | 45 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales | 46 |
| 6. Autres informations | 46 |

1. Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

- **Rodi Bro Pasta**
- Rodi Bro Pasta Pro
- Fatal Pate AM
- Fatal Pate PRO25

1.2. Détenteur de l'autorisation

| | |
|-------------------------------------|--|
| Nom et adresse du détenteur | PelGar International Limited, 18, rue des Remparts d'Ainay, F- 69002 Lyon, France |
| Numéro d'autorisation | 104/19/L-000 |
| R4BP Asset number | LU-0020039-0000 |
| Date de l'autorisation | 09/04/2019 |
| Date d'expiration de l'autorisation | 14/03/2023 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|-----------------------------------|---|
| Nom(s) et adresse(s) du fabricant | Pelgar International Ltd Unit 13, Newman Lane GU 34 2QR Alton, Hampshire Grande-Bretagne |
| Adresse(s) du site de production | Pelgar International Ltd Unit 13, Newman Lane GU 34 2QR Alton, Hampshire Grande-Bretagne |

1.4. Fabricant(s) de la substance active

| | |
|----------------------------------|---|
| Substance active | Brodifacoum (CAS: 56073-10-0) |
| Nom et adresse du fabricant | Pelgar International Ltd Unit 13, Newman Lane GU 34 2QR Alton, Hampshire Grande-Bretagne |
| Adresse(s) du site de production | Pelgar International Ltd. Praszka 54 CZ-280 02 Kolin République tchèque |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EINECS | Teneur |
|-------------|---|------------------|------------|---------------|-----------------|
| Brodifacoum | 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphenyl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)coumarin | Substance active | 56073-10-0 | 259-980-5 | 0.0025 % m/m |

2.2. Type de formulation

Appât prêt à l'emploi (pâte)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Conseils de prudence | P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte de déchets dangereux/spéciaux conformément à la législation nationale (centre de recyclage). |
| Note | / |

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: Souris domestiques – grand public – intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |

| | |
|---|--|
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public |
| Emballage et Conditionnements | <p>10, 12 ou 15 g d'appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: cuve ou seau en PE ou PP Multiples contenant 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g d'appât</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: Carton extérieur en PE doublé ou en carton ou en PE dans une boîte en carton Multiples contenant 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en laminé PP - vendus tels quels ou en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou laminés en PP Multiples contenant 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé Emballage externe: boîtes en carton Multiples jusqu'à 50g (souris uniquement): 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou étui en carton ou sac thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Multiples jusqu'à 50g (souris uniquement): 10g, 15g, 20g, 25g, 30g, 40g, 50g</p> <p>1 ou 2 sachets de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sac ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton Emballage intérieur: sachets de thé Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec une fermeture en carton 10g; 20g, 40g Multiples jusqu'à 50g</p> <p>1x12g sachet de thé en papier emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé extérieur en poly thermosoudé avec une fermeture en carton Emballage intérieur: sachets de thé Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton 12g, 24g, 48g Multiples jusqu'à 50g</p> <p>1x15 g sachet de thé en papier emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton sac ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec une fermeture en carton 15g, 30g, 45g Multiples jusqu'à 50 g</p> |
|--|---|

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 5m (ou de 2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas utiliser le produit pour l'appâtage pulsé ou l'appâtage permanent.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

Voir point 5.2.

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: Rats – grand public – intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g par point d'appât, espacés de 5-10m. Sécuriser les sachets dans des postes d'appâtage sécurisés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. |

| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public |
|-------------------------------|---|
| Emballage et Conditionnements | <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un récipient (bac ou seau) extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP)</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: bac ou seau en PE ou PP Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un carton extérieur doublé en PE ou des sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: Carton extérieur en PE doublé ou en carton, ou des sacs en PE dans une boîte en carton Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles, sachets emballés en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou sachets PP laminés - vendus tels quels ou en carton.</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou sachets PP laminés Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton.</p> <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé Emballage extérieur: cartons Multiples jusqu'à 150 g: 10g 15g 20g 25g 30g 40g 50g 60g 80g 100g 120g 140g 150g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un bouchon en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé Emballage extérieur: carton externe ou blister ou étui en carton ou sac thermosoudé ou poly extérieur thermo-scellé avec un bouchon en carton</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Multiples jusqu'à 150 g: 10g 15g 20g 25g 30g 40g 50g 60g 80g 100g 120g 140g 150g</p> <p>Sachets de thé en papier (1, 2 ou 3 sachets de 15g) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans des boîtes d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: enveloppe extérieure ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Multiples jusqu'à 150 g: 15g, 30g, 45g, 60g, 75g, 90g, 105g, 120g, 135g, 150g</p> <p>Sachets de thé en papier (1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g) fixés sur une barre fixe en métal dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé ou une enveloppe extérieure en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier, dans des boîtes d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec une fermeture en carton</p> <p>Multiples jusqu'à 150 g:</p> <p>10g - 1, 2, 4, 6, 8, 12</p> <p>20g - 1, 2, 4, 6</p> <p>30g - 1, 2, 4</p> <p>40g - 1, 2</p> <p>50g - 1, 2</p> <p>60g - 1, 2</p> <p>80g - 1</p> <p>90g - 1</p> <p>100g - 1</p> <p>120g - 1</p> <p>150g - 1</p> |
|--|--|

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat.

Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez

pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas utiliser le produit pour l'appâtage pulsé ou l'appâtage permanent.

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

Voir point 5.2.

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.3. Descriptions de l'utilisation N°3

Tableau 3: Rats – grand public - extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur - autour des bâtiments |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |

| | |
|---|---|
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g par point d'appât, espacés de 5-10m. Sécuriser les sachets dans des postes d'appâtage sécurisés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public |
| Emballage et Conditionnements | <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un récipient (bac ou seau) extérieur en polyéthylène (PE) ou polypropylène (PP)</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: bac ou seau en PE ou PP Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un carton extérieur doublé en PE ou des sacs en carton ou en PE dans une boîte en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: Carton extérieur en PE doublé ou en carton, ou des sacs en PE dans une boîte en carton Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles, sachets emballés en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou sachets PP laminés - vendus tels quels ou en carton.</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage extérieur: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou sachets PP laminés Contenant un total d'appât de 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 48g, 50g, 60g, 80g, 84g, 90g, 100g, 120g, 140g, 150g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton.</p> <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé Emballage extérieur: cartons Multiples jusqu'à 150 g: 10g 15g 20g 25g 30g 40g 50g 60g 80g 100g 120g 140g 150g</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un bouchon en carton</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage extérieur: carton externe ou blister ou étui en carton ou sac thermosoudé ou poly extérieur thermo-scellé avec un bouchon en carton</p> <p>Multiples jusqu'à 150 g: 10g 15g 20g 25g 30g 40g 50g 60g 80g 100g 120g 140g 150g</p> <p>Sachets de thé en papier (1, 2 ou 3 sachets de 15g) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans des boîtes d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: enveloppe extérieure ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Multiples jusqu'à 150 g: 15g, 30g, 45g, 60g, 75g, 90g, 105g, 120g, 135g, 150g</p> <p>Sachets de thé en papier (1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de 10g) fixés sur une barre fixe en métal dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé ou une enveloppe extérieure en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier, dans des boîtes d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec une fermeture en carton</p> <p>Multiples jusqu'à 150 g:</p> <p>10g -1, 2, 4, 6, 8, 12</p> <p>20g - 1, 2, 4, 6</p> <p>30g - 1, 2, 4</p> <p>40g - 1, 2</p> <p>50g - 1, 2</p> <p>60g - 1, 2</p> <p>80g - 1</p> <p>90g - 1</p> <p>100g - 1</p> <p>120g - 1</p> <p>150g - 1</p> |
|--|--|

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 3

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant

plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat.

Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Ne pas utiliser le produit pour l'appâtage pulsé ou l'appâtage permanent.

4.3.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 3 :

Voir point 5.2.

4.3.3. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.3.4. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.3.5. Si spécifique à l'utilisation N° 3: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.4. Descriptions de l'utilisation N°4

Tableau 4: Souris domestiques – professionnels – intérieur

| | |
|--|-------------------|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |

| | |
|--|--|
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation) dans les zones où les souris sont actives. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Emballage et Conditionnements | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sac à thé en papier Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> |

Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé

Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg

1 ou 2 sachets de thé de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachets de thé dans des stations d'appât en PEHD ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

20g - 150

40g - 75, 96, 120, 144

80g - 38, 48, 60, 72, 96

1 sachet de thé de 12g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé poly extérieur thermosoudé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en HDPE ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

24g - 125, 144

48g - 64, 72, 96, 120, 144

96g - 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de thé de 15g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou en carton ou thermosoudé sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en

| | |
|--|--|
| | PEHD ou en PP Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton Multiples dans un emballage: 30g - 100, 120, 144 45g - 68, 72, 96, 120 60g - 50, 60, 72, 96 |
|--|--|

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 4

Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 5m (ou de 2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Ne pas utiliser le produit pour l'appâtage pulsé ou l'appâtage permanent.

4.4.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 4 :

Voir point 5.2.

4.4.3. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Voir point 5.3.

4.4.4. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.4.5. Si spécifique à l'utilisation N° 4: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.5. Descriptions de l'utilisation N°5

Tableau 5: Rats – professionnels – intérieur

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g par point d'appât, espacés de 5-10m. Sécuriser les sachets dans des postes d'appâtage sécurisés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Emballage et Conditionnements | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sac à thé en papier Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier</p> <p>Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>1, 2 ou 3 sachets de thé en papier (15 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans un poste d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>45g - 68, 72, 96, 120</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72</p> <p>120g - 32, 48, 60, 72</p> <p>180g - 18, 24, 32, 48</p> <p>1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de thé en papier (10 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>en carton ou blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sacs de thé en papier dans un poste d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>10g - 300</p> <p>20g - 150, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72, 96</p> <p>100g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>120g - 25, 32, 48, 60, 72</p> <p>150g - 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>160g - 20, 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>200g - 16, 24, 32, 48, 60</p> |
|--|--|

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 5

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches).

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle. Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

4.5.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 5 :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

4.5.3. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.5.5. Si spécifique à l'utilisation N° 5: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.6. Descriptions de l'utilisation N°6

Tableau 6: Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) Adultes et juvéniles |

| | |
|---|---|
| Domaine d'utilisation | Extérieur autour des bâtiments |
| Méthode d'application | Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | <p>Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation) dans les zones où les souris sont actives.</p> <p>Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g par point d'appât, espacés de 5-10m. Sécuriser les sachets dans des postes d'appâtage sécurisés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Emballage et Conditionnements | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sac à thé en papier Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg,</p> |

8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg

Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé

Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg

1 ou 2 sachets de thé de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachets de thé dans des stations d'appât en PEHD ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

20g - 150

40g - 75, 96, 120, 144

80g - 38, 48, 60, 72, 96

1 sachet de thé de 12g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé poly extérieur thermosoudé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en HDPE ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

24g - 125, 144

48g - 64, 72, 96, 120, 144

96g - 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de thé de 15g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou en carton ou thermosoudé sachet ou poly

| | |
|--|---|
| | <p>extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>45g - 68, 72, 96, 120</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>1, 2 ou 3 sachets de thé en papier (15 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable pour rats en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans un poste d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>45g - 68, 72, 96, 120</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72</p> <p>120g - 32, 48, 60, 72</p> <p>180g - 18, 24, 32, 48</p> <p>1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de thé en papier (10 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sacs de thé en papier dans un poste d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>10g - 300</p> <p>20g - 150, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72, 96</p> |
|--|---|

| | |
|--|-------------------------------|
| | 100g - 32, 48, 60, 72, 96 |
| | 120g - 25, 32, 48, 60, 72 |
| | 150g - 24, 32, 48, 60, 72 |
| | 160g - 20, 24, 32, 48, 60, 72 |
| | 200g - 16, 24, 32, 48, 60 |

4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 6

Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 5m (ou de 2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple des traces ou des déjections fraîches). Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Remplacez tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre

d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

4.6.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 6 :

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

4.6.3. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.6.5. Si spécifique à l'utilisation N° 6: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.7. Descriptions de l'utilisation N°7

Tableau 7: Souris domestiques et/ou rats – professionnels qualifiés – intérieur

| | |
|---|---|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles. (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur |
| Méthode d'application | - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour souris: sécuriser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation), dans les zones où les souris sont actives. Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g par point d'appât, espacés de 5-10m. Sécuriser les sachets dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation), dans les zones où les rats sont actifs. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Emballage et Conditionnements | Conditionnement minimum de 3 kg. 10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sac à thé en papier Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg 10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, |

| | |
|--|--|
| | <p>8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier</p> <p>Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>1 ou 2 sachets de thé de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé dans des stations d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>20g - 150</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> |
|--|--|

1 sachet de thé de 12g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé poly extérieur thermosoudé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en HDPE ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

24g - 125, 144

48g - 64, 72, 96, 120, 144

96g - 32, 48, 60, 72, 96

1 sachet de thé de 15g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou en carton ou thermosoudé sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton

Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en PEHD ou en PP

Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton

Multiples dans un emballage:

30g - 100, 120, 144

45g - 68, 72, 96, 120

60g - 50, 60, 72, 96

1, 2 ou 3 sachets de thé en papier (15 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable pour rats en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage (fermeture) en carton

Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans un poste d'appât en HDPE ou en PP

Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton

Multiples dans un emballage:

30g - 100, 120, 144

45g - 68, 72, 96, 120

60g - 50, 60, 72, 96

90g - 34, 48, 60, 72

120g - 32, 48, 60, 72

180g - 18, 24, 32, 48

1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de thé en papier (10 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous

| | |
|--|---|
| | <p>emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sacs de thé en papier dans un poste d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>10g -300</p> <p>20g - 150, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72, 96</p> <p>100g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>120g - 25, 32, 48, 60, 72</p> <p>150g - 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>160g - 20, 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>200g - 16, 24, 32, 48, 60</p> <p>Appât (pâte) en vrac emballé en polypropylène (PP) ou en polyéthylène (PE) pour application avec un couteau à enduire, une spatule ou autre applicateur suffisamment long</p> <p>Emballage intérieur: non applicable</p> <p>Emballage extérieur: PP/PE 3.0kg, 4.0kg ou 5.0kg</p> <p>Appât (pâte) dans une cartouche (en PE ou PP) étiquetée, sans ou avec emballage extérieur</p> <p>Emballage intérieur: cartouche en PE/PP contenant 50g, 100g, 150g, 200g or 300g d'appât</p> <p>Emballage extérieur: boîte en carton jusqu'à 3.6kg</p> |
|--|---|

4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 7

Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 5m (ou de 2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si

les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher l'intérieur du seau. Nettoyer l'applicateur avec un tissu en papier (éviter le contact direct avec la peau, par exemple, en portant des gants) et éliminer ceci selon la législation nationale en vigueur (ne pas jeter dans l'environnement).

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

En cas d'utilisation pour appâtage pulsé: remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.7.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 7 :

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers

de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).

4.7.3. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.7.5. Si spécifique à l'utilisation N° 7: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.8. Descriptions de l'utilisation N°8

Tableau 8: Souris domestiques et/ou rats - professionnels qualifiés - extérieur autour des bâtiments

| | |
|--|--|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Souris domestique (<i>Mus musculus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur autour des bâtiments |
| Méthode d'application | - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 2m (forte |

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>infestation) ou de 5m (faible infestation), dans les zones où les souris sont actives.</p> <p>Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation), dans les zones où les rats sont actifs.</p> <p>Application directe dans le terrier: 1-6 sachets (10g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-4 sachets (15g) d'appât par terrier</p> <p>Appâtage pulsé :</p> <p>Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation), dans les zones où les souris sont actives.</p> <p>Pour rats: utiliser 1-4 sachets de 15g, 1-5 sachets de 12g ou 1-6 sachets de 10g dans des postes d'appâtage sécurisés ou des points d'appâts couverts/protégés, espacés de 10m (espacés de 5m en cas de forte infestation), dans les zones où les rats sont actifs.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |
| Emballage et Conditionnements | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux) Emballage intérieur: sac à thé en papier Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg; 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton Emballage intérieur: sachet de thé en papier Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier</p> <p>Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> <p>1 ou 2 sachets de thé de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé dans des stations d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>20g - 150</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>1 sachet de thé de 12g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé poly extérieur thermosoudé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en HDPE ou en PP</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage: 24g - 125, 144 48g - 64, 72, 96, 120, 144 96g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>1 sachet de thé de 15g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou en carton ou thermosoudé sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage: 30g - 100, 120, 144 45g - 68, 72, 96, 120 60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>1, 2 ou 3 sachets de thé en papier (15 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable pour rats en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans un poste d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiples dans un emballage: 30g - 100, 120, 144 45g - 68, 72, 96, 120 60g - 50, 60, 72, 96 90g - 34, 48, 60, 72 120g - 32, 48, 60, 72 180g - 18, 24, 32, 48</p> <p>1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de thé en papier (10 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sacs de thé en papier dans un poste d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiplés dans un emballage:</p> <p>10g - 300</p> <p>20g - 150, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72, 96</p> <p>100g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>120g - 25, 32, 48, 60, 72</p> <p>150g - 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>160g - 20, 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>200g - 16, 24, 32, 48, 60</p> <p>Appât (pâte) en vrac emballé en polypropylène (PP) ou en polyéthylène (PE) pour application avec un couteau à enduire, une spatule ou autre applicateur suffisamment long</p> <p>Emballage intérieur: non applicable</p> <p>Emballage extérieur: PP/PE 3.0kg, 4.0kg ou 5.0kg</p> <p>Appât (pâte) dans une cartouche (en PE ou PP) étiquetée, sans ou avec emballage extérieur</p> <p>Emballage intérieur: cartouche en PE/PP contenant 50g, 100g, 150g, 200g or 300g d'appât</p> <p>Emballage extérieur: boîte en carton jusqu'à 3.6kg</p> |
|--|---|

4.8.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 8

Pour souris: utiliser 1 sachet (12g ou 15g) ou 1-2 sachets (10g) dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 2m (forte infestation) ou de 5m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 5m (ou de 2m en cas de forte infestation) dans les zones où les souris sont actives. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Les souris sont très curieuses et cela peut aider le programme de lutte à déplacer les appâts tous les 2 ou 3 jours au moment de l'inspection ou du remplissage des points d'appât. Faire des inspections fréquentes des points d'appât pendant les 10 à 14 premiers jours et remplacer tout appât mangé par les rongeurs ou endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât. Les stations d'appât doivent être visitées au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté, si les points d'appât sont intacts et pour éliminer les corps de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si nécessaire.

Pour rats: utiliser 1-4 sachets (15g) ou 1-5 sachets (12g) ou 1-6 sachets (10g) ou jusqu'à 20g d'appât pour l'application avec des cartouches, dans des postes d'appâtage sécurisés espacés de 5m (forte infestation) ou de 10m (faible infestation). Sécuriser les sachets dans les postes d'appâtage espacés de 10m (ou de 5m en cas de forte infestation) dans les zones où les rats

sont actifs. Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après la pose de l'appât. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacez l'appât dans une zone d'activité plus élevée chez le rat. Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Répéter le traitement dans les situations où il existe des preuves de nouvelle infestation (par exemple, des traces ou des déjections fraîches). Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer l'appât consommé ou contaminé jusqu'à ce que la consommation cesse. Si tous les appâts ont été consommés dans certaines zones, augmentez la quantité d'appâts en plaçant davantage de points d'appât. N'augmentez pas la taille du point d'appât.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher l'intérieur du seau. Nettoyer l'applicateur avec un tissu en papier (éviter le contact direct avec la peau, par exemple, en portant des gants) et éliminer ceci selon la législation nationale en vigueur (ne pas jeter dans l'environnement).

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

En cas d'application directe dans les terriers : Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.

En cas d'utilisation pour appâtage pulsé : remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonne pratique applicable au niveau national.

4.8.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 8 :

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN374) pendant la phase de manipulation du produit.

4.8.3. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Indications des effets directs et indirects possibles; instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.8.4. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.8.5. Si spécifique à l'utilisation N° 8: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

4.9. Descriptions de l'utilisation N°9

Tableau 9: Rats – professionnels qualifiés – égouts

| | |
|--|---|
| Type de produit | PT14-Rodenticides |
| Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée | / |
| Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement) | Rat brun (<i>Rattus norvegicus</i>) Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Egouts |
| Méthode d'application | Dans les égouts, l'appât prêt à l'emploi est à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. |
| Dose prescrite et fréquence d'application | Placer 200g à 300g d'appât tous les 30-50m (ne jamais plus de 300g par regard). |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel qualifié |

| | |
|--|--|
| <p>Emballage et Conditionnements</p> | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> |
| | <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans un sachet de thé comestible emballé dans un récipient extérieur en PE / PP (bacs ou seaux)</p> |
| | <p>Emballage intérieur: sac à thé en papier</p> |
| | <p>Emballage extérieur: PE PP bac ou seau 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg, 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg, 20 kg</p> |
| | <p>10, 12 ou 15 g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans un emballage extérieur en carton doublé PE ou des sacs en PE dans une boîte en carton</p> |
| <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier</p> | |
| <p>Emballage externe: PE doublé de carton extérieur ou carton ou PE sacs en carton boîte 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> | |
| <p>10, 12 ou 15g appâts emballés individuellement dans des sachets de thé en papier comestibles emballés dans des sachets en papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou en PP laminé - vendus tels quels ou en carton extérieur</p> | |
| <p>Emballage intérieur: sachet de thé en papier</p> | |
| <p>Emballage externe: papier / PE / PE / AL, PP, PET / PE ou stratifié pochettes 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> | |
| <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g) avec un couvercle thermoscellé. Les plateaux sont emballés en multiples dans des boîtes en carton</p> | |
| <p>Emballage intérieur: plateaux en carton, PVC, PS, PET / PE, PP ou PE avec couvercle thermoscellé</p> | |
| <p>Emballage externe: cartons 3kg, 3.5kg, 4.kg 4.5kg, 5kg 6kg, 7kg, 8kg, 9kg, 10kg 11kg, 12kg, 13kg, 14kg, 15kg 16kg, 17kg, 18kg, 19kg, 20kg</p> | |
| <p>Appâts en vrac emballés dans des plateaux à appâts en PP ou en PE avec couvercle scellé à chaud (10 g, 15 g, 20 g, 25 g, 30 g, 40 g, 50 g ou 60 g). Les plateaux sont emballés dans une station d'appât HDPE ou PP inviolable à usage unique ou multiple. Tous emballés en multiples de 1/2/4 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec une fermeture en carton</p> | |
| <p>Emballage intérieur: plateaux à appâts avec couvercle thermoscellé</p> | |
| <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermoscellé avec une fermeture en carton 3 kg, 3,5 kg, 4 kg 4,5 kg, 5 kg 6 kg, 7 kg, 8 kg 11 kg, 12 kg, 13 kg, 14 kg, 15 kg 16 kg, 17 kg, 18 kg, 19 kg 20 kg</p> | |

| | |
|--|---|
| | <p>1 ou 2 sachets de thé de 10 g emballés dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage en carton ou blister ou une pochette en carton ou thermosoudés sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachets de thé dans des stations d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>20g - 150 40g - 75, 96, 120, 144 80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>1 sachet de thé de 12g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou une pochette en carton ou un sac thermosoudé poly extérieur thermosoudé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>24g - 125, 144 48g - 64, 72, 96, 120, 144 96g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>1 sachet de thé de 15g emballé dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour souris, à usage unique ou multiple; tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou en carton ou thermosoudé sachet ou poly extérieur thermo-scellé avec une fermeture en carton</p> <p>Emballage intérieur: sachet de thé dans un station d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: extérieur en carton ou blister ou gaine en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur thermocollé avec un sur-carton</p> <p>Multiples dans un emballage:</p> <p>30g - 100, 120, 144 45g - 68, 72, 96, 120 60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>1, 2 ou 3 sachets de thé en papier (15 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable pour rats en HDPE ou en PP, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou manchon en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à la chaleur avec un suremballage (fermeture) en carton</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>Emballage intérieur: sachets de thé en papier dans un poste d'appât en HDPE ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiplies dans un emballage:</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>45g - 68, 72, 96, 120</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72</p> <p>120g - 32, 48, 60, 72</p> <p>180g - 18, 24, 32, 48</p> <p>1, 2, 3, 4 ou 5 sachets de thé en papier (10 g d'appât) fixés sur une barre métallique fixe dans un poste à appât inviolable en HDPE ou en PP pour rat, à usage unique ou multiple, tous emballés en multiples de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un revêtement extérieur en polyéthylène scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Emballage intérieur: sacs de thé en papier dans un poste d'appât en PEHD ou en PP</p> <p>Emballage extérieur: emballage extérieur ou blister en carton ou étui en carton ou sachet thermosoudé ou poly extérieur scellé à chaud avec un suremballage (fermeture) en carton</p> <p>Multiplies dans un emballage:</p> <p>10g -300</p> <p>20g - 150, 144</p> <p>30g - 100, 120, 144</p> <p>40g - 75, 96, 120, 144</p> <p>50g - 60, 72, 96, 120, 144</p> <p>60g - 50, 60, 72, 96, 120</p> <p>80g - 38, 48, 60, 72, 96</p> <p>90g - 34, 48, 60, 72, 96</p> <p>100g - 32, 48, 60, 72, 96</p> <p>120g - 25, 32, 48, 60, 72</p> <p>150g - 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>160g - 20, 24, 32, 48, 60, 72</p> <p>200g - 16, 24, 32, 48, 60</p> <p>Appât (pâte) en vrac emballé en polypropylène (PP) ou en polyéthylène (PE) pour application avec un couteau à enduire, une spatule ou autre applicateur suffisamment long</p> <p>Emballage intérieur: non applicable</p> <p>Emballage extérieur: PP/PE 3.0kg, 4.0kg ou 5.0kg</p> <p>Appât (pâte) dans une cartouche (en PE ou PP) étiquetée, sans ou avec emballage extérieur</p> <p>Emballage intérieur: cartouche en PE/PP contenant 50g, 100g, 150g, 200g or 300g d'appât</p> <p>Emballage extérieur: boîte en carton jusqu'à 3.6kg</p> |
|--|--|

4.9.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 9

Dans les égouts, placer 200g à 300g d'appât tous les 30-50m (ne jamais plus de 300g par regard). Fixer les appâts aux structures afin d'assurer qu'ils ne sont pas emportés par l'eau. Vérifier régulièrement la consommation d'appât et remplacer tout appât consommé ou contaminé jusqu'à la consommation a cessé. Répéter le traitement dans des cas où il y a des preuves d'une nouvelle infestation. Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation. Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors du choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où l'on suspecte une résistance à des ingrédients actifs spécifiques, éviter leur utilisation. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

4.9.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 9 :

Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN374) pendant la phase de manipulation du produit.

Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.9.3. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.9.4. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Voir point 5.4.

4.9.5. Si spécifique à l'utilisation N° 9: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Voir point 5.5.

5. Instructions d'utilisation générales

5.1. Consignes d'utilisation

Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

PROFESSIONNELS FORMÉS ET PROFESSIONNELS

Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés. Éliminer les cadavres de rongeurs conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

PROFESSIONNELS FORMÉS ET PROFESSIONNELS

Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active. Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

PROFESSIONNELS

En cas d'utilisation uniquement par des professionnels: l'information du produit (étiquette, notice) doit indiquer de façon claire que le produit n'est pas destiné à un usage par le grand public ("uniquement pour usage par des professionnels").

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

PROFESSIONNELS FORMÉS

En cas d'utilisation uniquement par des professionnels formés: les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation («à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [Téléphone : +352 8002 5500]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.